

Seizième Festival du film d'archéologie d'Amiens

Bulletin d'inscription à renvoyer par mel avant le 15 février 2022

Titre :

Format projection :

Durée :

Pays : France

Année de production :

Nom du réalisateur :

Téléphone :

e-mail :

Adresse :

Producteur :

Téléphone :

Adresse :

Distributeur :

Téléphone : e-mail : eclectic@eclecticprod.com

Adresse :

Résumé du documentaire :

L'inscription d'un film implique l'acceptation du règlement du festival

Lieu: _____ Date: _____ Signature: _____

SEIZIEME FESTIVAL DU FILM D'ARCHEOLOGIE D'AMIENS
28 mars au 2 avril 2022. Les films primés seront rediffusés le 3 avril.

REGLEMENT

Présélection : envoi d'un lien pour visionner le documentaire.

Sélection définitive des documentaires : 30 janvier 2022. Le jury se réunira du 21 au 25 mars. Il délibérera à partir des copies numériques (à défaut copies DVD). Pour la projection officielle, les documentaires sélectionnés devront nous être transmis au plus tard le 15 mars 2022 dans l'un des formats suivants : fichier numérique de bonne qualité (DCP ou autres) transmis via un serveur ou sur clé USB, ou DVD Blu-ray.

Animation autour du documentaire : le festival invitera le/la réalisateur/trice à venir présenter le film au public avant sa projection. A l'issue de celle-ci, un ou plusieurs membres de l'équipe scientifique participant au documentaire, ou à défaut le réalisateur/trice, seront invité-es à répondre aux questions du public. Le festival peut prendre en charge les frais d'hébergement (repas, hôtel pour deux nuitées).

Le jury du Festival décernera le 2 avril (vers 23h30) 4 prix : le **Grand Prix du Festival** (5000 euros ou plus recherche de financement en cours) attribué au meilleur film du Festival, le **Prix de la DRAC des Hauts-de-France** (2500 euros) attribué au meilleur film consacré à l'archéologie métropolitaine, le **Prix Jules Verne** (1500 euros recherche de financement en cours) attribué au film faisant ressortir le mieux l'aspect aventure humaine de l'archéologie et le **Prix Boucher de Perthes** (1000 euros) récompensant le meilleur court métrage (décerné par des élèves d'un collège du département de la Somme).

Décentralisation du Festival : elle aura lieu jusqu'au 31 décembre 2022. Des modules thématiques seront créés et circuleront, à la demande, sur l'ensemble de la région, dans les établissements scolaires, les cinémas, etc..... Plusieurs documentaires seront diffusés lors de la **nuite du film d'archéologie de Bibracte**. Les documentaires non sélectionnés pourront également être diffusés lors des séances organisées par **CIN'ARCHEO** qui se déroulent le premier vendredi de chaque mois, en présence du réalisateur et des chercheurs concernés. Les projections le sont toujours à titre gratuit.

Programme définitif : fin février.

Contact : Tahar Ben Redjeb, Directeur du Festival. DRAC des Hauts-de-France, 5 rue Henri Daussy, 80044 Amiens. Tel 03 22 97 33 44/ 06 75 30 42 38. tahar.benredjeb@culture.gouv.fr.

Vous pouvez suivre l'avancement du Festival sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Festival-du-film-darch%C3%A9ologie-Amiens-Gaumont/297164768398?ref=ts>
ou sur le site internet du CIRAS : <http://www.associationciras.fr/festival-2018/>